

LE DÉBAT SUR LES DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

M. José Medeiros Ferreira (Portugal) a estimé que la mise en place de l'Union économique et monétaire (U.E.M.) doit entraîner une coordination des politiques économiques des Etats membres. L'U.E.M. devrait conduire à une modification du budget européen, des fonds structurels et de la Politique agricole commune (PAC). Dans la mesure où la création de la monnaie unique pourrait conduire à un assouplissement des critères du traité, il a souhaité savoir si le Conseil européen de Florence avait réglé définitivement les problèmes en suspens.

M. Francisco Pablo Silva Torres (Portugal) a insisté sur le fait que les fonds structurels et le fond de cohésion ne sont pas des fonds conjoncturels. De son point de vue, il faut créer les conditions d'une meilleure coopération entre les Etats qui seront dans la zone de la monnaie unique et ceux qui seront en dehors. En effet la Banque centrale n'interviendra pas pour soutenir les monnaies des pays qui seront en dehors de la monnaie unique.

M. Renzo Imbeni (Parlement européen) a interrogé M. Lamberto Dini sur les suites de la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone et sur les conditions d'adoption des règlements financiers du programme MEDA.

M. Roberto Mezzaroma (Parlement européen) s'est inquiété de l'absence de statut de l'embryon humain.

M. Paul Hatry (Belgique) a souligné les conséquences favorables de l'adoption, par le Conseil, de la directive sur l'électricité pour les consommateurs européens.

M. Michael Ferris (Irlande) a insisté sur l'importance de la lutte contre les trafics de drogue et de la mise en place d'Europol. Il s'est également inquiété des mesures financières que doit prendre l'Union pour lutter contre le chômage.

M. Pieter Ter Veer (Pays-Bas) s'est inquiété de l'absence de fonds pour l'environnement ou pour le maintien de la protection sociale. Il a demandé des informations sur le rôle que pourraient jouer les parlements nationaux dans le cadre de la C.I.G.

M. Hugh Dykes (Royaume-Uni) a exprimé une inquiétude quant à l'effet récessif que pourrait avoir l'application simultanée de politiques restrictives pour appliquer les critères du traité. Par ailleurs il a souhaité que la COSAC soit marquée par un souci d'action pragmatique.

M. Pedro Solbes (Espagne) s'est inquiété des retards dans la mise en oeuvre du programme MEDA. Il a insisté sur l'importance, à ses yeux, du pacte de stabilité avec les pays extérieurs à l'Union européenne.

M. Kimmo Sassi (Finlande) a évoqué le lien possible entre l'institution de la monnaie unique et le chômage, et, par conséquent, la nécessité de revoir éventuellement les critères du traité lors de la mise en oeuvre de la troisième phase de l'UEM. Il a également souligné la question posée par la multiplication des langues de travail de l'Union.

Mme Nicole Fontaine (Parlement européen) a indiqué que les opinions publiques sont très préoccupées par le chômage. L'absence de décisions dans ce domaine a des effets dévastateurs pour la cause européenne. D'un autre côté, il importe d'associer les opinions aux travaux de la CIG pour éviter les erreurs qui ont été commises lors de la négociation du traité de Maastricht.

Mme Marietta Yiannakou-Koutsikou (Grèce) s'est interrogée sur la possibilité, pour l'Europe, de mettre réellement en oeuvre une politique extérieure de sécurité commune.

M. Maurice Ligot s'est associé aux interrogations des autres intervenants sur l'Union économique et monétaire, qui a été conçue dans un autre contexte économique. Il s'est demandé si l'U.E.M. est toujours adaptée, alors que le chômage dans l'Union est d'une tout autre gravité que celui qui existe dans d'autres régions du monde. Concernant le rôle des parlements nationaux, il a souligné les deux aspects de leur participation à la construction européenne. D'un côté, ils doivent contrôler leurs gouvernements, et des progrès importants ont été faits dans ce sens ces dernières années. D'un autre côté, ils doivent jouer un rôle collégial (notamment au sein de la COSAC). Mais, avec le temps, la COSAC semble s'épuiser. Il faut donc lui donner un rôle plus efficace, notamment par la possibilité d'intervenir dans les matières d'ordre intergouvernemental ou pour le respect de la subsidiarité.

M. Lamberto Dini a alors répondu aux différents intervenants.

Sur l'emploi, le président en exercice du Conseil a indiqué que, depuis le Conseil européen d'Essen, tous les gouvernements recherchent des solutions pour faire face au chômage structurel à un moment où l'on constate une moindre efficacité dans la relation entre la croissance et l'emploi. Tous les travaux menés au plan européen - Pacte de confiance de la Commission, conférence tri-partite de Rome - vont dans le même sens : il faut faire des efforts nationaux, car l'Europe ne peut fournir une solution miracle. L'Europe peut fournir un cadre de référence pour les politiques macro-économiques des Etats membres afin, notamment, d'éviter des distorsions de concurrence. Elle doit également mettre en place de nouveaux mécanismes de change. Il faut aussi que la concertation entre les partenaires sociaux crée un cadre stable pour la création d'emplois.

Le débat n'est pas entre l'Union monétaire ou l'emploi, car les restrictions budgétaires ne peuvent aller à l'encontre des créations d'emplois. En effet les politiques keynésiennes semblent inadaptées à la mondialisation des échanges. Il faut certainement compléter le marché intérieur et ouvrir à la concurrence les secteurs encore protégés par des monopoles ou des corporatismes. Il faut lever les rigidités qui subsistent sur le marché du travail et, en particulier, favoriser les P.M.E. qui créent 60 à 70 % des emplois.

Des désaccords subsistent entre les Etats membres pour le financement des grands travaux d'infrastructures européennes ; il convient donc de procéder par redistribution des dépenses au sein du budget communautaire. Il faut veiller en particulier à ce que les programmes nationaux d'ajustement budgétaire restent socialement tolérables.

Sur l'U.E.M., il n'est ni souhaitable, ni acceptable - notamment par l'Allemagne - de revoir les critères de convergence. L'interprétation de ceux-ci aura lieu au printemps de 1998 en fonction des tendances constatées d'ici à la fin de 1997.

Sur la crise de l'E.S.B., le Conseil européen de Florence a donné son accord sur la méthode

permettant la levée progressive de l'embargo sur la viande bovine britannique. Mais il n'existe pas de date précise pour la fin de cet embargo. La possibilité, pour le Royaume-Uni, d'exporter vers les pays-tiers sera examinée, cas par cas, par la Commission, après avis du comité vétérinaire.

Le blocage du règlement financier du programme MEDA a fait l'objet d'un dîner de travail au cours du Conseil européen de Florence ; les divergences entre la Grèce et la Turquie ont fait l'objet d'un échange de vues et a permis l'élaboration d'une méthode pour les résoudre.

Concernant la C.I.G., tous les sujets ont déjà été abordés. La négociation s'engagera vraisemblablement sur les questions où les convergences sont les plus fortes, les questions institutionnelles - par définition les plus difficiles - étant abordées à la fin de la conférence, c'est-à-dire à la fin du premier semestre de 1997. La négociation abordera donc en priorité les questions du troisième pilier et celles portant sur la citoyenneté européenne, les droits fondamentaux, les droits sociaux, l'environnement, les questions d'intérêt communautaire, la lutte contre la criminalité et les trafics de drogue.

La question du rôle des parlements nationaux est, avec celle des pouvoirs du Parlement européen, une des questions les plus difficiles. Certes, les parlements nationaux ont un rôle essentiel dans le fonctionnement démocratique de l'Union. Mais la COSAC ne peut devenir une troisième chambre ; il est cependant possible de renforcer son rôle collégial afin que la voix des parlements nationaux soit entendue par les gouvernements et par le Parlement européen.